



Commission des Forêts d'Afrique Centrale

*Une dimension régionale pour la conservation
et la gestion durable des écosystèmes forestiers*

GROUPE DE TRAVAIL BIODIVERSITE D'AFRIQUE CENTRALE (GTBAC)

**Trente-huitième réunion du Groupe de Travail Biodiversité
Afrique Centrale (GTBAC-38) de la COMIFAC
Brazzaville, Congo, du 09 au 13 septembre 2024**

COMMUNIQUÉ FINAL DES TRAVAUX DE LA 38^{ème} RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL BIODIVERSITÉ D'AFRIQUE CENTRALE (GTBAC-38)

Brazzaville, du 09 au 13 septembre 2024

Le Groupe de Travail Biodiversité d'Afrique Centrale a tenu sa trente-huitième réunion (GTBAC-38), du 09 au 13 septembre 2024 à Brazzaville, République du Congo. Les assises, organisées par le Secrétariat Exécutif de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) avec l'appui technique et financier du Projet Régional GIZ d'appui à la COMIFAC, ont rassemblé les membres du GTBAC.

Y ont pris part :

- les Points Focaux de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, et du Protocole de Nagoya sur l'Accès aux ressources génétiques et le Partage juste et équitable des Avantages découlant de leur utilisation (APA) des pays de l'espace COMIFAC : Angola, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée-Equatoriale, RCA, RDC et Tchad exceptés le Burundi, le Rwanda et le Sao Tomé et Principe ;
- le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC ;
- les Coordonnateurs Nationaux de la COMIFAC de la République du Congo et du Gabon ;
- les Membres des organisations de la Société Civile dont le REFADD, le REPALEAC, le REPAR et le REJEFAC ;
- les Représentants des partenaires technique et financier : GIZ, WCS, ZSL ;
- les Personnes ressources.

L'objectif principal du GTBAC-38 était d'adopter les positions communes des pays de l'espace COMIFAC pour la seizième Conférence des Parties à la Convention sur la Diversité Biologique (CoP 16 CDB), la onzième Conférence des Parties agissant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (CoP-MoP 11) et la cinquième Conférence des Parties agissant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya sur l'Accès aux ressources génétiques et le Partage juste et équitable des Avantages découlant de leur utilisation (CoP-MoP 5).

La cérémonie d'ouverture a été présidée par Monsieur CHOUAIBOU NCHOUTPOUEN, Secrétaire Exécutif Adjoint et Coordonnateur Technique de la COMIFAC et ponctuée par trois allocutions. Dans son mot, Monsieur Aristofanes ROMAO, le Co-pilote du GTBAC a remercié la République du Congo d'avoir accueilli cette réunion. Il a évoqué la mission du GTBAC et présenté les objectifs de cette rencontre, tout en souhaitant la bienvenue aux participants et les encouragé pour un bon moment de partage de connaissances. Monsieur Emmanuel BAYANI, Conseiller Technique de la Co-Facilitation Gabonaise du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) a également pris la parole. A l'occasion, il a rappelé que le PFBC a été créé depuis 2002 pour appuyer les pays de la sous-région à la gestion durable des écosystèmes forestiers. Optimiste que le GTBAC-38 atteindra ses objectifs, il a souhaité fructueux échanges aux participants.

Prenant la parole, Monsieur le Secrétaire Exécutif Adjoint de la COMIFAC a remercié la République du Congo pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité légendaire d'avoir hébergé cette réunion à Brazzaville, la verte. Il a également exprimé sa gratitude à l'endroit de la Coopération Internationale Allemande (GIZ) pour l'appui continu à l'organisation des travaux du GTBAC.

Aussi a-t-il souligné que ce Groupe de Travail, mis en place en 2006 par la COMIFAC, joue un rôle crucial dans la mise en œuvre de la CDB et ses Protocoles par les pays de la sous-région ; et constitue une force de proposition et de négociation mais aussi un outil de renforcement des capacités pour l'élaboration des politiques et stratégies en lien avec la biodiversité. Il a rappelé les enjeux des réunions prévues au titre de la seizième réunion de la CoP16 CDB, et invité les participants à unir leurs efforts et à travailler en collaboration pour faire face aux défis de la conservation de la biodiversité. C'est sur cette note qu'il a déclaré ouverts les travaux de la trente-huitième réunion du Groupe de Travail Biodiversité d'Afrique Centrale.

Au terme des travaux de cette réunion, les participants ont adopté les positions communes pour la COP-16 à la CDB et les réunions connexes sous réserve de l'enrichissement par la task force mise en place à cet effet. Le GTBAC 38 a actualisé la feuille de route 2024 du GTBAC et formulé les recommandations suivantes :

Aux Etats

1. d'impliquer toutes les parties prenantes dans les différentes activités organisées au niveau national en rapport avec la biodiversité : les ONG nationales et internationales, les peuples autochtones et communautés locales, les femmes, les jeunes, les scientifiques et chercheurs, le secteur privé et les Points focaux d'autres Conventions et processus internationaux pertinents ; et plus particulièrement les Coordinations Nationales COMIFAC (CNC) et les Points Focaux Opérationnels FEM ;
2. de renforcer mutuellement leurs capacités et d'intensifier leur collaboration sur les défis auxquels ils font face dans la mise en œuvre de la CDB et ses Protocoles ;
3. d'exprimer auprès de la COMIFAC les besoins en termes de prise en charge des Points Focaux n'ayant pas encore le financement pour la participation aux travaux de la CoP-16, CoP-MoP 11 et CoP-MoP 5 ;
4. d'exploiter les bases des données de l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (OFAC) dans le processus de mise à jour des SPANB et l'élaboration des rapports nationaux sur la diversité biologique ;
5. de soumettre via l'outil de rapportage en ligne développé par le Secrétariat de la CDB, les cibles ou objectifs nationaux alignés sur le Cadre mondial de la biodiversité Kunming-Montréal, de préférence avant le début de la CoP-16 CDB. Les pays concernés sont : Angola, Congo, Guinée Equatoriale, RCA, Sao Tomé et Principe et Tchad;
6. désigner deux Points Focaux nationaux pour l'article 8 j) et ses dispositions connexes : Un Point Focal gouvernemental et un Point Focal communautaire ;
7. de finaliser les cadres administratifs, politiques et juridiques pour assurer le partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et du Séquençage Numérique sur les ressources génétiques (ISN) ;
8. de désigner une entité nationale (Fonds national) pouvant recevoir les fonds issus du partage des avantages sur l'utilisation de l'ISN en réponse au Mécanisme Multilatéral de Partage des Avantages mis en place par la Décision 15/9 ;
9. d'élaborer les plans nationaux de financement de la biodiversité, en s'inspirant des SPANB alignés sur le Cadre mondial de la biodiversité Kunming-Montréal ;

10. d'identifier et communiquer à la COMIFAC les besoins en renforcement des capacités pour la mise en œuvre des SPANB alignés sur le Cadre mondial de la biodiversité Kunming-Montréal.

à la COMIFAC

1. de travailler dans le sens de la finalisation du processus en cours pour l'accréditation de la COMIFAC en qualité d'Agence d'exécution du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et d'autres guichets, y compris des philanthropes ;
2. d'organiser les missions dans les pays de la sous-région pour redynamiser les Coordinations Nationales COMIFAC (CNC) ;
3. de mobiliser les ressources adéquates en tant qu'Organisation devant héberger le centre sous-régional de renforcement des capacités et développement pour accompagner les pays de l'Afrique centrale dans la révision et la mise en œuvre des SPANB alignés sur le Cadre mondial de la biodiversité Kunming-Montréal ;
4. d'intensifier la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et Triangulaire pour faciliter la mise en œuvre de la Stratégie à long terme de renforcement des capacités ;
5. de mobiliser les ressources financières pour appuyer la task force pour la finalisation des positions communes et la prise en charge des Points Focaux et les représentants des Réseaux et OSC pour leur participation à la CoP-16 CDB, à la CoP-MoP 11 Protocole de Cartagena et à la CoP-MoP 5 du Protocole de Nagoya.

Aux partenaires Techniques et Financiers

Notamment : GIZ, Co-Facilitation Franco-Gabonaise du PFBC, UICN, UE, WWF, WCS, TRAFFIC, ZSL, AWF, PNUE, USFS, CIFOR-ICRAF, etc de soutenir la COMIFAC pour la finalisation des positions communes et la prise en charge de ses représentants, des Points Focaux et des représentants des Réseaux et OSC pour leur participation à la CoP-16 CDB, à la CoP-MoP 11 Protocole de Cartagena et à la CoP-MoP 5 du Protocole de Nagoya.

REMERCIEMENTS

Les participants à la 38^{ème} réunion du GTBAC, tenue à Brazzaville, en République du Congo, du 09 au 13 septembre 2024, remercient le Gouvernement et le peuple Congolais pour l'accueil et l'hospitalité réservés aux délégués venus des pays de l'espace COMIFAC. Par ailleurs, ils adressent leur gratitude à la Coopération Allemande pour le financement de cette réunion.

Fait à Brazzaville, le 13 septembre 2024

Les Participants.

